

Les bourses de mobilité internationale

Un objectif : faciliter le financement de la mobilité

La bourse de mobilité est une aide attribuée sur critères sociaux aux étudiants souhaitant effectuer un séjour d'études à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur ou un stage international. La durée de ce séjour ou de ce stage ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois.

Afin de favoriser la mobilité des étudiants, le financement de la mobilité a été facilité à la rentrée 2008, avec 3 mesures :

Un doublement des bénéficiaires des bourses de mobilité.

Peuvent désormais obtenir une bourse de mobilité les étudiants boursiers sur critères sociaux, ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle, préparant un diplôme national dans certains établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel, mais aussi, depuis cette rentrée, les étudiants entrant dans le cadre du dispositif SESAME, c'est-à-dire qui ne sont pas boursiers sur critères sociaux, mais dont les parents sont non imposables.

Des bourses revalorisées

Le montant des bourses de mobilité a été revalorisé : la mensualité passe de **389 euros à 400 euros par mois**. A noter que cette aide vient en plus de la bourse sur critères sociaux, que l'étudiant continue à percevoir pendant toute la durée de son séjour à l'étranger, dans le respect du système français dit de « portabilité des bourses ». Cela permet ainsi aux étudiants d'envisager une mobilité sans s'inquiéter de leurs ressources sur place.

Concrètement, la bourse de mobilité est versée **entre 2 et 9 mensualités**, en fonction de la durée du séjour à l'étranger, ou selon l'appréciation du dossier de l'étudiant par le CROUS. Ainsi si l'étudiant se rend dans un pays très lointain, voyage qui implique une dépense très élevée, il est possible de moduler les mensualités en fonction de ses besoins. Un étudiant qui partirait 3 mois en Australie par exemple pourrait se voir verser la bourse durant 4 mois, le temps de l'organisation du voyage et de l'installation.

Des bourses étendues aux stages

Peuvent aussi bénéficier d'une bourse de mobilité les étudiants qui effectuent non pas des études, mais un **stage à l'étranger** dans le cadre de leurs études, alors que l'aide était jusqu'alors réservée aux étudiants effectuant un séjour d'études.

Une démarche simplifiée

Ce sont désormais les CROUS qui versent ces bourses et non plus les universités comme c'était le cas auparavant. Les étudiants bénéficiant également de bourses sur critères sociaux disposent donc désormais d'un guichet unique auquel s'adresser pour l'attribution des différentes aides. Les démarches des étudiants en sont donc facilitées. Par ailleurs, ce transfert assure une stricte égalité de traitement des dossiers sur l'ensemble du territoire.

Quelques chiffres pour l'année universitaire 2008-2009 :

- Plus de 9000 étudiants ont bénéficié d'une aide à la mobilité, soit une augmentation de près de 15% par rapport à 2007.
Données provisoires, près de 9500 étudiants ont bénéficié d'une aide à la mobilité internationale sur l'année universitaire 2009-2010.
- La durée de séjour moyenne :
 - 32% d'étudiants effectuent une mobilité pour 2 ou 3 mois
 - 39% pour 4 à 6 mois
 - 29% pour 7 à 9 mois